

DEPARTEMENT DU NORD
CCAS de SEBOURG

DELIBERATION N° 06.05/2024

-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT DEUX MAI à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

-=-=-=-=-

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16/05/2024

-=-=-=-=-

PRESENTES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Catherine TONDREAU - Marcel PATOU - Thomas HALLUIN - Martine BASSEZ - Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s :

Jeannine FLAMENT - Sylvie GUILLEMIN - Dominique BUSSIGNIES - Florence LIENARD
Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Après les explications données par M. le Président, l'assemblée vote, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire au BP 2024, comme indiqué ci-dessous :

Section investissement

Dépenses

231/22 Travaux 28 780,74

TOTAL : 28 780,74

Recettes

001 excédent d'investissement 28 780,74

TOTAL : 28 780,74

Section fonctionnement

Dépenses

60611 Eau 500,00

60612 Energie 4 100,00

615221 Ent et réparation / bâtiment 1 500,00

623 Relations publiques 3 554,34

6413 Secrétariat 200,00 €

65133 Secours d'urgence 5 000,00

6541 Adm en non valeur 1 000,00

673 Titres annulés sur e antérieurs 800,00

TOTAL : 16 654,34

Recettes

002 excédent de fonctionnement 16 654,34

TOTAL : 16 654,34

Portant ainsi :

la section de fonctionnement à $29\,014.20 + 16\,654.34 = 45\,668.54$ €

et

la section d'investissement à $1\,500 + 28\,780.74 = 30\,280.74$ €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 28.05.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
27.05.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-265905596-
20240522-240527_D1358SD-DE

Le Secrétaire,
Thomas Halluin



Le Président,
Bruno CELLIER